



Agence fédérale pour  
la Sécurité de  
la Chaîne alimentaire

Unité Locale de Contrôle  
ULC Luxembourg Namur

Rue des Alliés, 11  
6800 LIBRAMONT

Tel. 061/21 00 60  
Fax 061/21 00 79

[info.lun@afsca.be](mailto:info.lun@afsca.be)  
[www.afsca.be](http://www.afsca.be)

NE 0267.387.230

Au bourgmestre de et à Tintigny

Grand Rue 76

6730 Tintigny

Correspondant :	Dr TORCK Guy	Nos références	Annexes	Date
Téléphone :	061/21.00.60		1 carte ZP	17/06/2020
E-mail :	<a href="mailto:Info.lun@afsca.be">Info.lun@afsca.be</a>			
Votre lettre du	Vos références			

Objet : Foyer de Loque américaine

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que le rucher situé à Rue de Valansart 1 à Prouvy est déclaré foyer de **Loque américaine** depuis le 16 juin 2020.

En application de l'Arrêté royal du 7 mars 2007 relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles, une zone de protection de 3 km est établie autour du foyer.

La carte de la zone de protection en annexe est reprise sur le site internet de l'AFSCA <http://www.favv-afsca.fgov.be/apiculture/santeanimale/default.asp#situation>

Auriez-vous l'amabilité de **faire réaliser l'inventaire des apiculteurs (ruchers) de votre Commune qui y sont établis, et de nous l'envoyer** dans les meilleurs délais ?

Les mesures suivantes sont d'application pour tous les apiculteurs repris dans la zone de protection :

« **Art. 10.** Il est interdit aux apiculteurs de vendre, de commercialiser, de transporter, de louer, de prêter et d'emprunter, de se débarrasser des colonies, des reines, des rayons, des ruches ou des ustensiles annexés provenant du foyer ou de la zone de protection. Il est en outre interdit aux sociétés apicoles qui mettent du matériel à la disposition de leurs membres, de prêter celui-ci à des apiculteurs établis dans la zone de protection. »

Pour votre information, l'enregistrement de tous les apiculteurs auprès de l'AFSCA est obligatoire.

Vous serez informé par courrier de la levée des mesures.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Fait à Libramont le 17 juin 2020

*P.0*  
Dr HUBERT Pierre  
Chef de secteur PRI

  
Dr Guy TORCK  
Inspecteur vétérinaire AFSCA



Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes  
des animaux et des plantes.

\*Biffer la mention inutile  
PRI 526 Connexe 6 Zone de protection lettre au bourgmestre

26/04/2016